

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

SIEA de la Mercantine - 39 260

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 06
- présents : 05
- votants : 04
- absents : 01

Date de convocation : 01/04/2023

Délibération n° SIEA - 2023 - 0002

L'an deux mil vingt trois, le onze avril à vingt heure trente minutes.

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BLASER

Présents : Messieurs Michel BLASER, Marcel RENAUD, Régis LACROIX, Romain VOLATIER
et madame Catherine FORESTIER

Absent excusés : Julien BUFFAUT

Procurator(s) :

Secrétaire de séance : Régis LACROIX

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET SIEA DE LA MERCANTNE

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Michel BLASER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant :

que l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de :	22 258,23 €
que l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement reporté de :	72 707,00 €
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	94 965,23 €
que l'exercice 2022 a généré un excédent d'investissement de :	14 055,24 €
<u>Soit un excédent de financement de :</u>	14 055,24 €

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

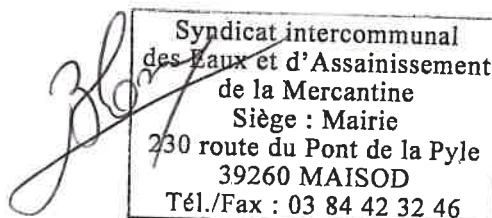
résultat de l'exploitation de l'exercice 2022 :	94 965,23 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté (compte R002) :	94 965,23 €
Affectation de l'excédent reporté (compte 001) :	14 055,24 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le président de séance,
Michel BLASER



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20230412-SIEA_2023_0002-DE

